



## CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE

Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

### RENOUVELLEMENT D'ADHESION

#### ADHERENT

Nom ..... Prénom.....  
Né(e) le ..... A .....  
Adresse .....  
Ville..... Code Postal.....  
Profession..... Employeur.....  
Tél domicile..... Tél portable.....  
Adresse Mail .....

#### VOTRE CHIEN

Nom ..... Affixe.....  
Race..... Sexe .....  
Né(e)..... N°L.O.F.....  
N° Tatouage/puce.....  
Son caractère.....  
Son origine (élevage, particulier, SPA) .....  
Cabinet vétérinaire..... Assureur.....

Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et à fournir tous les justificatifs nécessaires à mon adhésion.

j'autorise  je  
n'autorise pas

Le club canin à utiliser mon image sur des supports photos et/ou vidéos à des fins pédagogiques et/ou de communication.



## CLUB D'ÉDUCATION CANINE DE TOMBLAINE

Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

Je règle la somme de 80,00 € (64 € de cotisation valable 1 an et 16 € de cotisation dus à la Société Canine de Lorraine) :

- Par chèque bancaire à l'ordre du CECT
- En espèces

Paiement en plusieurs mensualités possibles

Fait à ..... le .....

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

### Documents à fournir :

- Le formulaire de demande de renouvellement d'adhésion **complété avec la mention lu et approuvé**
- Copie de la 1<sup>ère</sup> page (nom propriétaire et du chien) et **des pages des vaccins à jour du carnet :de santé**
- Une attestation de votre assureur (responsabilité civile pour votre chien avec la mention suivante : "**nom du chien est assuré pour les dommages causés à autrui**")
- Éventuellement une autorisation parentale pour les mineurs (**à télécharger**)
- La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, de même que la vaccination contre la toux du chenil.

### Pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie : fournir les documents suivants :

- Attestation de stérilisation pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie (chiens d'attaques)

- Copie du permis de détention de chien catégorisés (provisoire pour les - de 8 mois) ou définitif (pour les + de 8 mois)
- Copie de la page du carnet santé mentionnant la dernière vaccination contre la rage

**L'adhérent est responsable juridiquement de son chien**